



## 7918 - Accrocher des photos personnelles sur les murs

---

### question

Concernant les photos des parents dans la maison, moi j'accroche ma photo personnelle, celle de ma tante et de ma mère. Que doit-je faire ? Puisse Allah vous récompenser par le bien.

### la réponse favorite

Louange à Allah.

Cher frère, auteur de la question, tu dois rapidement enlever ces photos parce que le Prophète (bénédition et salut soient sur lui ) a interdit formellement la prise des photos. Il avait même dit à son compagnon Ali Ibn Abî Talib : **Ne laisse aucune photo sans la détruire, ni une tombe suélevée sans la raser.** (Rapporté par Muslim 1/66).

Accrocher dans une chambre la photo de ceux qui ont une âme prive ses habitants de tout bien, parce que les anges ne rentrent pas dans une chambre où il y'a une statute ou une photo. Selon Abou Saïd Al Khoudri (P.A.a), le Prophète (bénédition et salut soient sur lui ) a dit: **Les anges ne rentrent pas dans une chambre où il y'a une statue ou une photo.**

Rapporté par l'imam Ahmad selon Sahih al- Djâm,i 1961.

Tu dois les remplacer sans exagération, si tu veux, par des photos de ceux qui n'ont pas une âme, comme des arbres, des montagnes, des mers, de belles vues,ou des dessins de ceux qui n'ont pas une âme. Les photos accrochées, doivent être enlevées et incendiées, pour ne pas les garder.

Il faut rappeler que les photos des morts ne font que de renouveler la tristesse des parents des défunts. Ce qui peut provoquer la glorification des défunts, contraire à la foi en l'unicité d'Allah. Nous n'oublions pas que le peuple de Noh avait des associés à Allah, parce qu'il accrochait la photo de ses hommes vénérés.



Nous implorons Allah de nous à nous assister à faire ce qu'Il aime et agréé et nous pardonne. Allah le sait mieux.